Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

DIRECTION ZÉRO DÉCHET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2025



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Ardenne Métropole - Communauté d'Agglomération
49 avenue Léon Bourgeois - 08000 Charleville-Mézières
03 24 57 83 00 www.ardenne-metropole.fr

ARDENNE METROPOLE

Sommaire

Synthèse 2025 page 3

1 Présentation page 4

2 La collecte en porte-à-porte page 6

- Les déchets ménagers résiduels
- Les emballages ménagers recyclables
- La collecte des déchets verts
- La collecte des cartons pour les professionnels

3 La collecte en point d'apport volontaire page 9

- La collecte en déchèteries
- Les déchets municipaux des communes
- La collecte du verre
- Les déchets ménagers

4 Plan de prévention page 15

« Jetons moins, trions ce qu'il reste »

5 Moyens du service et indicateurs techniques page 17

- Locaux
- Bacs de collecte
- Véhicules destinés aux services

Annexe page 21

PAV : Points d'Apport Volontaire

Synthèse 2025

Les collectes



- Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire pour les Ordures Ménagères et la collecte sélective (tri)
- Collecte en points d'apport volontaire pour le verre
- Collecte en apport volontaire dans 8 déchèteries
- Collecte des déchets des professionnels et assimilés

Dotations Animations



- Plus de 7 751 actions chez l'habitant (distribution de bacs, sensibilisation ...)
- 35 animations dans 13 communes :
 - World Clean Up Day
 - Foire de Sedan
 - Animations dans les écoles
 - Animations dans l'habitat vertical

Moyens



- Collectes gérées par la régie sur le secteur du Sedanais (Est) et par un prestataire sur secteur de Charleville-Mézières (Ouest), Urbaser en 2025 et Suez en 2026
- Points d'apport volontaire ordures ménagères
- Points d'apport volontaire tri
- 474 points d'apport volontaire verre
- 120 abribacs biodéchets implantés depuis 2024
- 9 800 composteurs individuels distribués gratuitement depuis 2019
- 3 210 foyers bénéficiant de la collecte des déchets verts selon conditions

Tonnages déchets



- 62 817 Tonnes collectées tous flux confondus
- 26 423 Tonnes collectées en Ordures Ménagères
- 7 658 Tonnes collectées en tri (papiers, cartons, emballages plastiques)
- 3 837 Tonnes de verre collectées
- 23 904 Tonnes collectées en déchèteries

1 Présentation

Ardenne Métropole assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion des déchèteries, des équipements de collecte et la mise en œuvre des actions de prévention.

Dans le cadre de sa compétence, Ardenne Métropole poursuit une politique visant à **réduire la production de déchets à la source**, à développer et améliorer le tri, à favoriser la valorisation des déchets et à optimiser les modalités de collecte et de traitement. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration continue du service public de gestion des déchets et de maîtrise de son impact environnemental et financier.

En 2021, Ardenne Métropole a engagé le plan **« - 8 000 tonnes et plus si affinités »**, visant à réduire significativement les quantités de déchets produites et notamment celles destinées à l'enfouissement. Parmi les principales mesures mises en œuvre figurent **la réduction de la fréquence des collectes et l'arrêt de l'accueil des professionnels en déchèteries**.

Grâce aux efforts de tous, les objectifs ont été dépassés, avec une réduction finale de 10 000 tonnes de déchets. Ce résultat témoigne de l'engagement collectif et de la mobilisation de chacun en faveur de la réduction des déchets et de la préservation de l'environnement.

Ces mesures ont contribué à une **réduction de 25 % des tonnages enfouis**, comprenant les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les encombrants, entre 2021 et 2025.

Cette diminution des tonnages enfouis constitue également un levier important de maîtrise des coûts du service, dans un contexte marqué par la forte progression de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** appliquée au traitement des déchets, celle-ci étant passée de **25 € HT par tonne en 2020 à 65 € HT par tonne en 2025**.

Ainsi, Ardenne Métropole s'attache à **maîtriser les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets**, tout en maintenant la qualité et la continuité du service rendu aux usagers. Cette maîtrise des coûts constitue un enjeu majeur pour la collectivité, le financement du service étant notamment assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, acquittée par les contribuables dans le cadre de leur taxe foncière.



122 709 Habitants
57 communes

En 2025, **Ardenne Métropole a collecté 62 817 tonnes de déchets, tous flux confondus, y compris les gravats**. Cette production représente **511 kg de déchets par habitant**, contre 527 kg par habitant en 2024, soit **une baisse de 3 % en un an** (à titre de comparaison, le grand Besançon a une performance de 410 kg/an/habitants tous flux confondus).

Cette évolution s'inscrit dans une tendance favorable, le ratio observé sur le territoire étant inférieur à la **moyenne nationale de 559 kg par habitant et par an**, selon les données ADEME 2023.

Le **traitement des déchets ménagers et assimilés** est assuré par **VALODEA**, syndicat départemental dont Ardenne Métropole est le principal financeur. VALODEA assure le traitement des déchets produits sur le territoire et gère également le **centre de tri de Charleville-Mézières**, ainsi que les différents centres de transfert dédiés aux déchets ménagers.

Le centre de tri de Charleville-Mézières a été **entièrement détruit par un incendie le 22 juillet 2022**. Pendant sa fermeture, les déchets issus de la collecte sélective d'Ardenne Métropole et des collectivités adhérentes à VALODEA ont été **transportés vers des centres de tri situés dans d'autres régions** afin d'assurer leur traitement.

Après plusieurs années de travaux, **le centre de tri a réouvert en janvier 2026**, permettant au territoire de retrouver une infrastructure essentielle pour **le tri, la valorisation et le recyclage des déchets**. Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés, appelés **déchets ultimes**, sont principalement dirigés vers des **centres d'enfouissement technique (CET)**. Les Ardennes disposent de deux principaux CET :

- **Sommauthe**, exploité par **SUEZ Environnement** ;
- **Eteignières**, exploité par **ARCAVI**.

Populations légales INSEE 2025

COMMUNES	POPULATION TOTALE
Aiglemont	1 720
Arreux	363
Les Ayvelles	872
Balan	1 603
Bazeilles	2 643
Belval	240
Chalandry-Elaire	729
Chapelle (la)	162
Charleville-Mézières	46 473
Cheveuges	475
Cliron	412
Daigny	361
Damouzy	434
Dom-le-Mesnil	1 066
Donchery	2 023
Etrepigny	274
Fagnon	341
Fleigneux	226
Flize	1 727
Floing	2 310

COMMUNES	POPULATION TOTALE
Francheval	595
Francheville (la)	1 681
Gernelle	317
Gespunsart	970
Givonne	1 083
Glaire	869
Grandville (la)	769
Hannogne-Saint-Martin	454
Haudrecy	342
Houldizy	415
Illy	421
Issancourt-et-Rumel	410
Lumes	1 117
Montcy-Notre-Dame	1 577
Neufmanil	999
Nouvion-sur-Meuse	2 289
Nouzonville	5 588
Noyers-Pont-Maugis	688
Pouru-aux-Bois	237

COMMUNES	POPULATION TOTALE
Pouru-Saint-Rémy	1 140
Prix-lès-Mézières	1 433
Saint-Aignan	154
Saint-Laurent	1 252
Saint-Menges	933
Sapogne-et-Feuchères	524
Sécheval	529
Sedan	17 029
Thelonne	411
Tournes	1 085
Ville-sur-Lumes	543
Villers-Semeuse	3 683
Villers-sur-Bar	241
Vivier-au-Court	2 802
Vrigne-aux-Bois	3 570
Vrigne-Meuse	340
Wadelincourt	454
Warcq	1 311

Total	122 709 habitants

2 La collecte en porte-à-porte

Ardenne Métropole assure un service de collecte des déchets ménagers et recyclables en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire communautaire.

Deux modes de gestion sont mis en œuvre :

- Gestion directe par Ardenne Métropole pour 52 001 habitants de la partie Est secteur Sedan (zone bleue)
- Gestion externalisée par Urbaser en 2025 (assuré depuis par la société Suez) pour 70 708 habitants de la partie Ouest Secteur Charleville Mézières (zone rose)



1 - Les Déchets Ménagers Résiduels

En **2022**, Ardenne Métropole a engagé une **optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères**, aussi bien pour les collectes réalisées en régie que pour celles effectuées par le prestataire.

Cette réorganisation s'est notamment traduite par une **réduction de la fréquence de collecte à une fois tous les 15 jours (C 0,5)** dans la majorité des secteurs auparavant collectés chaque semaine.

Cette diminution des fréquences a contribué à une **baisse significative des tonnages de déchets enfouis** : **6 190 tonnes de moins en 2025 par rapport à 2021.**

Certains secteurs, notamment **les centres historiques de Sedan et Charleville-Mézières ainsi que les grands ensembles immobiliers**, ont conservé une collecte deux fois par semaine (C 2).

En **2025**, les tournées ont également été réorganisées dans la partie Est d'Ardenne Métropole, **sans modifier la fréquence de collecte**.

À partir de 2027, la réduction de fréquence sera étendue à l'ensemble du territoire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages collectés	32 441	32 556	32 613	28 937	27 438	26 881	26 423
Kg/an/hab.	255	256	262	233	221	216	215

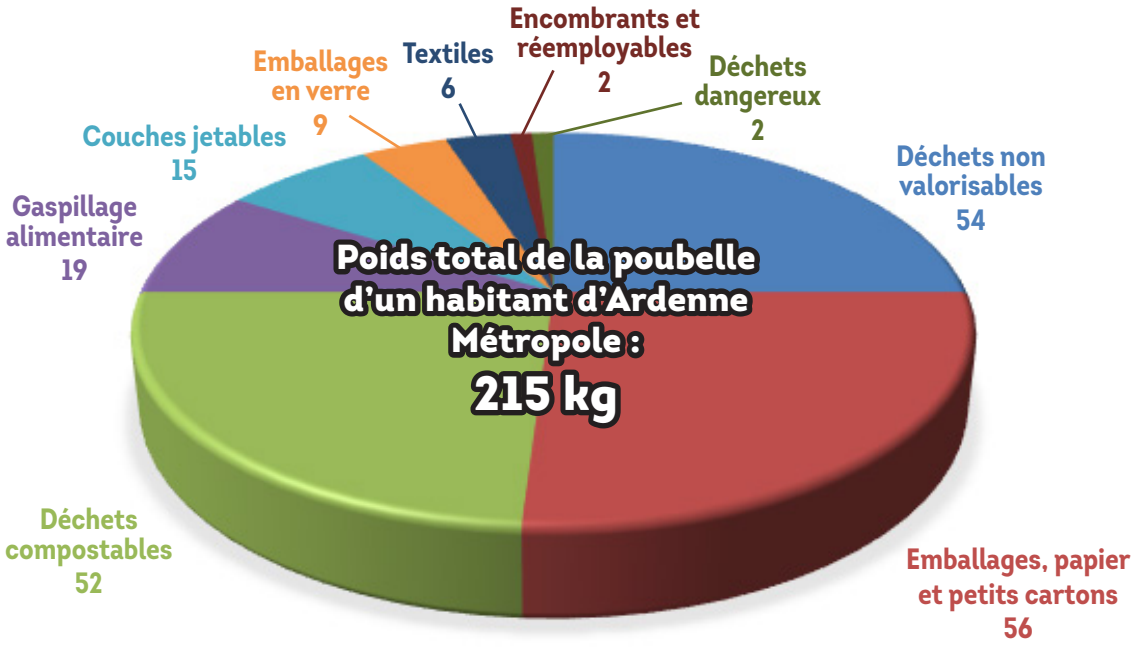
Tonnages Déchets Ménagers Résiduels collectés en porte-à-porte

En parallèle, **des caractérisations des déchets sont réalisées tous les deux ans** dans les Ardennes afin d'analyser leur composition. La campagne menée **début 2025** permet d'identifier les déchets encore présents dans les poubelles et ainsi de déterminer **les principaux leviers d'action pour poursuivre leur réduction**.

En 2025, **75 %** de ce qui se trouvent dans les poubelles des habitants d'Ardenne Métropole pourraient être valorisés, soit le traitement de **26 423 tonnes d'Ordures Ménagères. À 177,77 € TTC la tonne traitée,** cela représente un coût de **4 697 150 € TTC**.

Si les déchets valorisables présents dans les OMR étaient orientés vers **les filières de tri et de valorisation adaptées**, le tonnage à traiter serait fortement réduit et le coût de traitement pourrait ainsi être ramené à environ **1 174 287 € TTC**.

COMPOSITION DE LA POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES EN KG PAR HABITANT ARDENNE MÉTROPOLE EN 2025



Consommer mieux pour réduire les déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pour réduire nos déchets, il est essentiel d'**adapter nos achats à nos besoins** et de privilégier des produits **durables, réparables, réutilisables et peu emballés**.

Limiter les produits à usage unique, acheter en vrac, éviter le gaspillage alimentaire et favoriser **le réemploi, le don et la réparation** sont autant de gestes simples permettant de réduire les quantités de déchets produits.

Consommer moins et mieux permet ainsi de préserver les ressources et de réduire les déchets à la source.

2 - Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Les Emballages Ménagers Recyclables sont collectés selon deux fréquences différentes :

- Une collecte tous les 15 jours (C0.5) pour l'ensemble des 57 communes
- Une collecte hebdomadaire pour le centre-ville de Sedan et Charleville-Mézières ainsi que les grands ensembles immobiliers.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages collectés	7 504	7 120	7 535	7 592	7 699	7 598	7 658
Kg / an / hab.	59	56	60,5	61,2	62,1	61,2	62,33

Tonnages des Emballages Ménagers Recyclables collectés en porte à porte



En 2025, **la moyenne nationale de collecte sélective atteint 71,5 kg/habitant/an**. En 2024, la Bretagne affiche la meilleure performance régionale avec **104,7 kg/habitant/an**.

Sur **Ardenne Métropole**, les tonnages collectés restent **inférieurs à la moyenne nationale**, malgré une relative stabilité. Le maintien des actions de sensibilisation demeure donc nécessaire pour renforcer le geste de tri et augmenter progressivement les quantités collectées.

La qualité du tri constitue également un enjeu important.

La réduction des erreurs de tri permet d'améliorer la valorisation des déchets et de préserver les **soutiens financiers de CITEO**.

L'amélioration des performances repose ainsi sur un **double enjeu environnemental et financier** : augmenter les quantités triées tout en améliorant leur qualité.

3 - La collecte des déchets verts

Depuis 2015, Ardenne Métropole propose **un service gratuit de collecte des déchets verts à domicile**, destiné aux habitants âgés de plus de 75 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Accessible sur l'ensemble du territoire communautaire, ce service vise à **faciliter la gestion des déchets issus de l'entretien des jardins** pour les personnes qui peuvent rencontrer des difficultés à se déplacer ou à transporter leurs déchets verts jusqu'aux points de collecte.

Chaque année, pendant sept mois, de début avril à fin octobre, les bénéficiaires déposent simplement devant leur domicile leurs **branchages, tontes de gazon et autres déchets verts autorisés**. Les équipes d'Ardenne Métropole assurent ensuite leur ramassage.

Par ce dispositif, Ardenne Métropole réaffirme son engagement en faveur d'**un service public de proximité, solidaire et accessible**, tout en favorisant une gestion adaptée et responsable des déchets végétaux produits sur le territoire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de foyers bénéficiaires	2 418	2 616	2 716	2 877	2 947	3 053	3 210
Tonnages collectés	865	664	1 087	727,34	774,14	822,24	661

Nombre de bénéficiaires et tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte

Sur 2025, le nombre de bénéficiaires de cette collecte a augmenté de 5,1 %.

4 - La collecte des cartons pour les professionnels



Une collecte de cartons est assurée sur l'ensemble du territoire auprès des professionnels qui en font la demande.

Le secteur Est (secteur de Sedan) est collecté par la régie et le secteur Ouest (secteur de Charleville Mézières) est collecté par le prestataire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages collectés	478	427	469	495	517	479	472

Tonnages de cartons collectés en porte à porte et valorisés dans le flux global des recyclables

3 La collecte en point d'apport volontaire

1 - La collecte en déchèteries

Ardenne Métropole est propriétaire de huit déchèteries, réparties sur l'ensemble du territoire communautaire : **Charleville-Mézières (Savigny Pré), Flize, Gespunsart, Glaire, Lumes, Montcy-Notre-Dame (Waridon), Pouru-Saint-Rémy, et Vrigne-aux-Bois**. La collectivité en assure la gestion et veille au bon fonctionnement de ces équipements, essentiels à la collecte et à la valorisation des déchets qui ne peuvent être pris en charge par les collectes traditionnelles.

L'organisation du service repose sur une distinction entre **la gestion des hauts de quai**, qui concerne principalement l'accueil, l'information et l'orientation des usagers, et **la gestion des bas de quai**, qui comprend notamment la gestion technique des équipements et la rotation des bennes.

La gestion des hauts de quai est **majoritairement assurée en régie directe par Ardenne Métropole**. Deux déchèteries font toutefois exception : celles du **Waridon** et de **Savigny-Pré**, dont l'accueil et l'orientation des usagers sont confiés à **ARCAVI**, dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Pour les bas de quai, l'organisation s'inscrit dans la même logique territoriale que celle retenue pour la collecte des déchets. **La partie Est (secteur Sedan) du territoire est gérée en régie directe**, tandis que **la partie Ouest (secteur Charleville Mézières) fait l'objet d'une prestation de service**.

Cette organisation permet à Ardenne Métropole d'assurer **un service de proximité adapté aux besoins des habitants**, tout en combinant les compétences et les moyens de la régie communautaire avec ceux de prestataires spécialisés. Les déchèteries d'Ardenne Métropole permettent aux habitants de déposer une large gamme de déchets qui ne peuvent pas être pris en charge dont :

- les déchets verts, issus de l'entretien des jardins et des espaces extérieurs ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les encombrants, provenant de l'activité domestique des ménages ;
- les déchets diffus spécifiques (DDS), correspondant aux déchets dangereux produits en petites quantités par les particuliers, tels que les piles et batteries, huiles, peintures, vernis, colles, solvants, diluants, détergents, produits phytosanitaires, lampes et certains équipements contenant des substances dangereuses ;
- les cartouches d'encre et autres déchets spécifiques issus de l'usage domestique.

Le réseau de déchèteries constitue ainsi un maillon essentiel de la politique de gestion et de valorisation des déchets d'Ardenne Métropole, en permettant de favoriser le réemploi, le recyclage et le traitement adapté des différentes catégories de déchets.



Les zones de réemploi :
Dans le cadre de la loi AGEC, Ardenne Métropole a souhaité mener une étude d'opportunité sur la mise en place d'une filière de réemploi. L'étude a montré un potentiel de collecte de **1 355 tonnes** d'objets réemployables et réutilisables sur le territoire.

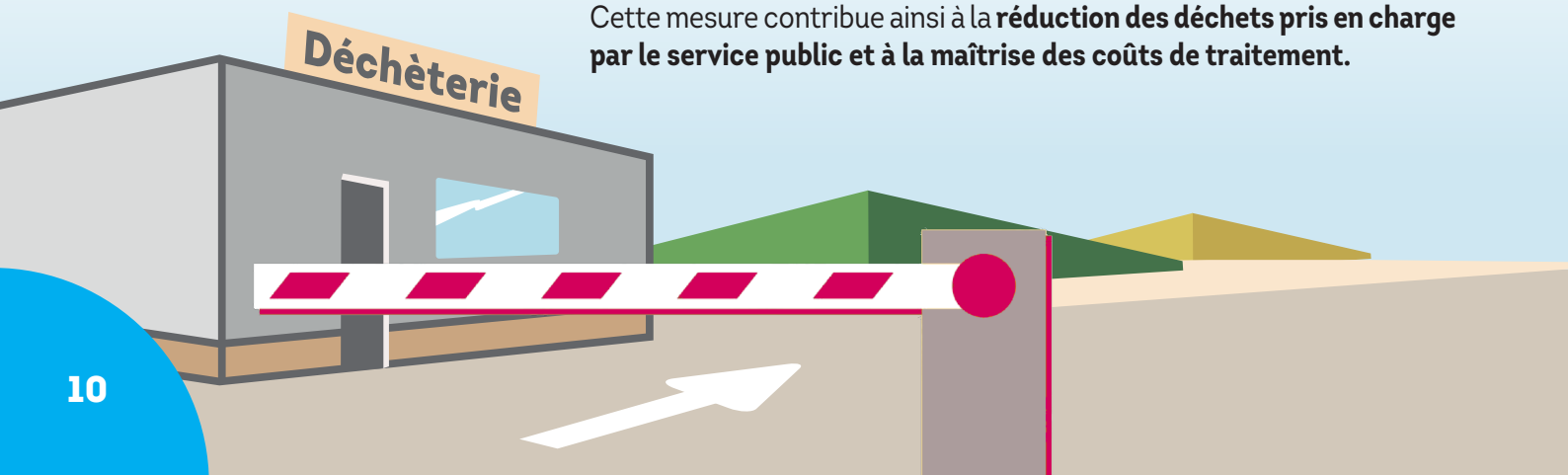
Une première expérimentation de la déchèterie du Waridon à Montcy-Notre-Dame, proche de Charleville-Mézières, a été réalisée. Dans cette logique, l'expérimentation doit s'étendre à l'ensemble des déchèteries d'Ardenne Métropole avec l'intégration des zones de réemploi dans le l'application des plans déchèteries.

Le prestataire B.O. Ressourcerie a extrait **111 tonnes** d'objets en 2025 sur la déchèterie du Waridon pour un potentiel estimé de 279T soit 40 % du gisement potentiel.

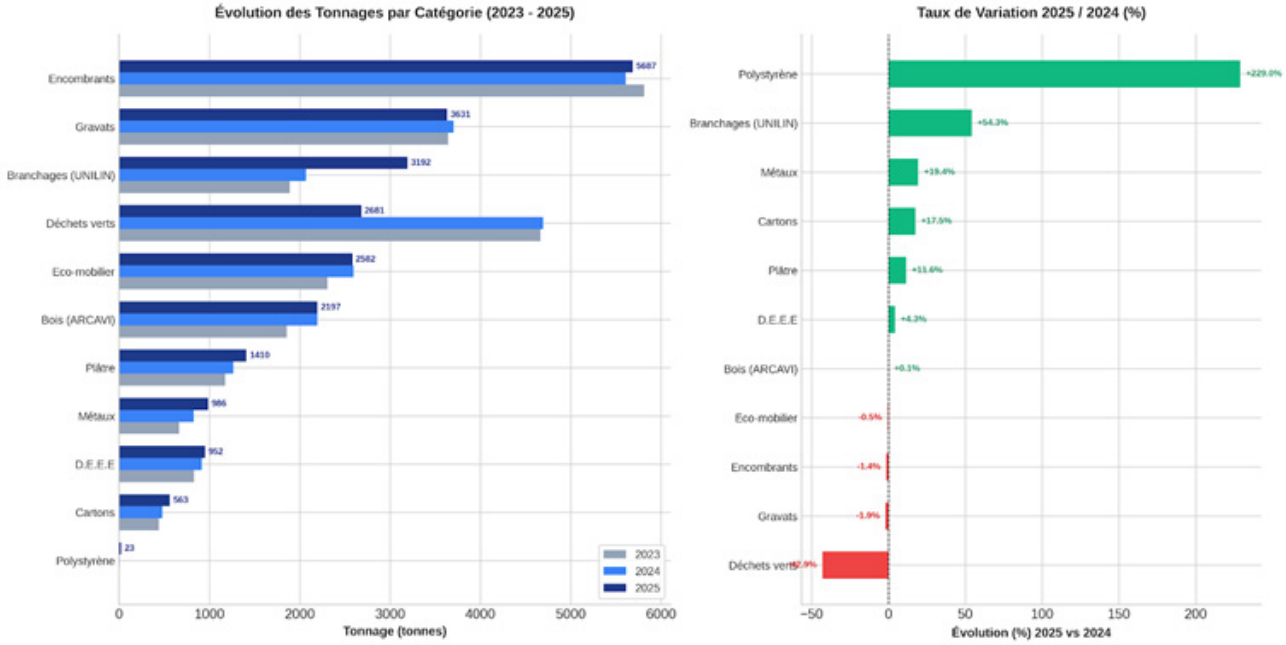
Depuis juin 2022, l'accès aux déchèteries d'Ardenne Métropole est **réservé aux particuliers**, conformément à une délibération du Conseil communautaire. **Des portiques de contrôle de hauteur** ont été installés sur la majorité des sites afin de limiter l'accès des véhicules professionnels, à l'exception de Glaire, Lumes et Gespunsart.

Cette évolution a entraîné une **baisse importante des tonnages collectés en 2023 et 2024**. **En 2025, les tonnages tendent à se stabiliser**, marquant une nouvelle évolution des apports en déchèteries.

Cette mesure contribue ainsi à la **réduction des déchets pris en charge par le service public et à la maîtrise des coûts de traitement.**



Déchets	2023	2024	2025	Evolution des tonnages 2024/2025
Encombrants	5 813	5 609	5 687	- 1,4 %
Bois (ARCAVI)	1 856	2 195	2 197	+ 0,1 %
Cartons	439	479	563	+ 17,5 %
Déchets verts	4 664	4 693	2 681	- 42,9 %
Branchages (UNILIN)	1 891	2 069	3 192	+ 54,3 %
Métaux	664	826	986	+ 19,4 %
Gravats	3 642	3 702	3 631	- 1,9 %
Plâtre	1 174	1 264	1 410	+ 11,6 %
D.E.E.E	829	913	952	+ 4,3 %
Eco-mobilier	2 306	2 594	2 582	- 0,5 %
Polystyrène	/	7	23	+ 229 %
Total	**23 278**	**24 351**	**23 904**	**- 1,8 %**



Tonnages collectés dans les 8 déchèteries communautaires

2 - Les déchets municipaux des Communes

Plusieurs communes membres (Charleville-Mézières - Aiglemont - La Francheville - Nouzonville - Prix-lès-Mézières - Villers-Semeuse) disposent de bennes destinées à leurs déchets municipaux.

Pour l'année 2025, les tonnages collectés sont les suivants :

Encombrants	Déchets verts	Branchages	Gravats	Métaux	Cartons	Bois	Collecte sélective	Polystyrène	**Total**
758,33	359,37	0	96,65	16,85	30,74	59,92	9,12	0,10	**1 331,08**

Tonnages collectés dans les communes

En 2024, le tonnage total était de 1 766,32T par rapport à 1 331,08 T en 2025, soit une diminution de -24.6 %.

3 - La collecte du verre

Le verre est **recyclable à l'infini**, sans perte de qualité. Son recyclage permet de limiter l'utilisation de matières premières et de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO^2 liées à la fabrication du verre neuf.

Afin de faciliter le geste de tri, **Ardenne Métropole dispose de 474 points d'apport volontaire** répartis sur l'ensemble du territoire. Ces conteneurs sont régulièrement collectés par **MINERIS**, qui assure l'acheminement du verre vers les filières de recyclage.

Ce réseau de proximité contribue ainsi à **développer le tri du verre et à renforcer sa valorisation**, tout en participant aux objectifs environnementaux de la collectivité.

Colonnes d'apport volontaire pour le verre ménager

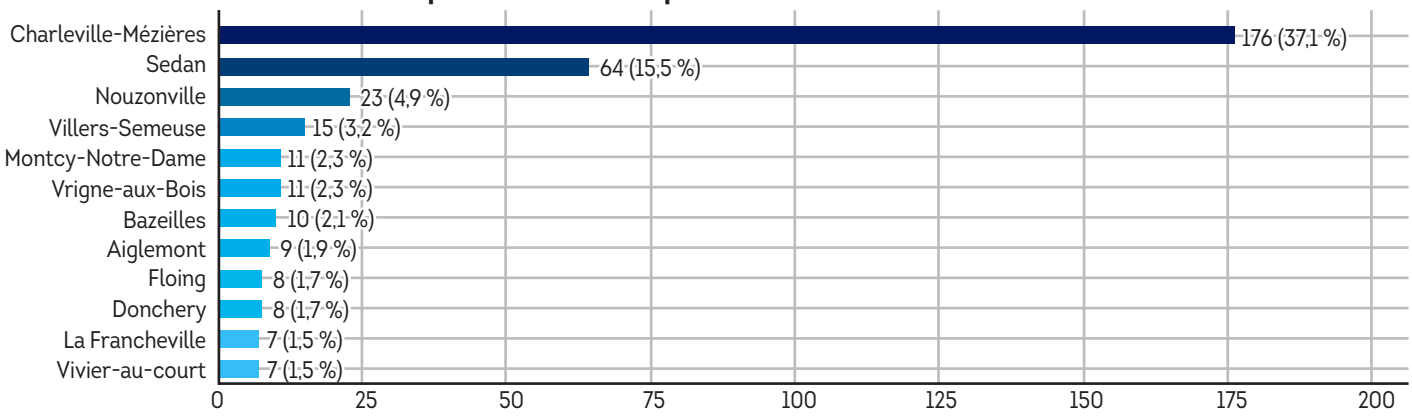
Aiglemont	9	Hannogne Saint Martin	3	Thelonne	1
Arreux	2	Haudrecy	2	Tournes	6
Ayvelles (Les)	2	Houldizy	2	Villers Semeuse	15
Balan	3	Illy	2	Villers sur Bar	1
Bazeilles	10	Issancourt et Rumel	2	Ville sur Lumes	2
Belval	2	Lumes	6	Vivier au Court	7
Chalandry Elaire	3	Montcy Notre Dame	11	Vrigne aux Bois	11
Chapelle (La)	1	Neufmanil	5	Vrigne Meuse	1
Charleville-Mézières	176	Nouvion sur Meuse	4	Wadelincourt	3
Cheveuges	1	Nouzonville	23	Warcq	6
Cliron	2	Noyers Pont Maugis	2		
Daigny	1	Pouru aux Bois	2		
Damouzy	2	Pouru Saint Rémy	5		
Dom le Mesnil	3	Prix lès Mézières	3		
Donchery	8	Saint Aignan	1		
Etrepigny	1	Saint Laurent	6		
Fagnon	1	Saint Menges	3		
Fleigneux	1	Sapogne Feuchères	4		
Flize	6	Sécheval	2		
Floing	8	Sedan	64		
Francheval	3				
Francheville (La)	7				
Gernelle	1				
Gespunsart	6				
Givonne	3				
Glaire	5				
Grandville (La)	2				

Total 474

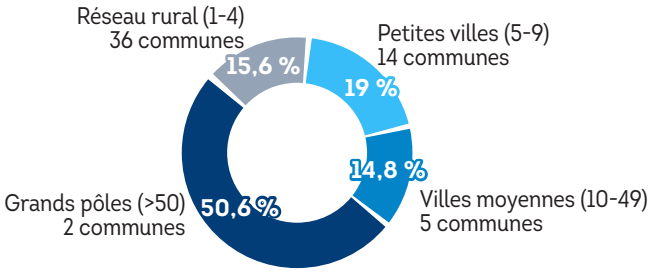


Tableau de bord - Colonnes d'apport volontaire pour le verre ménager

Top 12 des communes par nombre de colonnes de verre



Répartition des tonnages / équipements



Synthèse & indicateurs clés

VOLUME TOTAL GLOBAL
- 474 colonnes réparties sur 57 communes

CONCENTRATION MAJEURE
- Top 2 (Charleville-Mézières et Sedan) : 240 colonnes (50,6 % du parc)
- 55 autres communes résiduelles : 234 colonnes (49,4 % du parc)

INDICATEURS CLÉS
- Moyenne : 8,3 colonnes par commune
- Médiane : 2 colonne par commune
- 36 communes ont entre 1 et 4 colonnes (63 % du territoire)

Le verre, une fois récupéré, est acheminé vers des centres de traitement et de recyclage.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages collectés	3 768	3 820	3 935	4 024	3 941	4 005	3 837
Ratio par habitant (en kg/hab) **Ardenne Métropole**	29,7	30,5	31,6	32,4	31,8	32,2	31,2
Ratio par habitant (en kg/hab) **Ardennes**	36,3	38,7	38,1	39,1	37,6	37,8	36,8

Tonnages de verres collectés en points d'apports volontaires

Les déchets **ACCEPTÉS**

Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés !



Bouteilles en verre



Pots, bocaux, flacons en verre



Flacons de cosmétique
(parfums, huiles essentielles, déodorants)

© VALODEA 2026

4 - Les déchets ménagers en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Les déchets ménagers de certains points d'habitat collectifs sur Charleville-Mézières et Sedan sont collectés en points d'apport volontaire. Ce mode de collecte reste à l'initiative des bailleurs sociaux ou des communes qui le souhaitent. Ces installations sont mises en œuvre lors de travaux effectués dans les immeubles ou sur la voirie.

Ces conteneurs semi-enterrés ou enterrés sont situés dans les zones suivantes :

- Charleville-Mézières
 - Ronde-Couture
 - La Croisette
 - Manchester
 - Etion
- Sedan
 - Le Lac
 - Résidence Ardennes
- Montcy-notre-Dame

Il existe actuellement sur le territoire d'Ardenne Métropole 94 PAV qui accueillent les ordures ménagères, 75 qui peuvent recevoir du tri et 36 pour les verres ménagers soit un total de 205 PAV sur le territoire d'Ardenne Métropole.

2025	Urbaser	Régie	Total en tonnes
PAV OM	1 003,95	371,60	**1 375,55**
PAV Tri	91,32	63,84	**155,16**

Les Biodéchets :

Depuis juillet 2024, Ardenne Métropole expérimente la collecte séparée des biodéchets afin de tester et d'évaluer l'efficacité du dispositif. Une deuxième phase, engagée en **avril 2025**, a permis de déployer **120 abri-bacs** à Charleville-Mézières, Sedan, Villers-Semeuse, Vrigne-aux-Bois et Vivier-au-Court.

En 2025, 192,69 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectées et détournées des ordures ménagères résiduelles. Sur la base de **30 000 habitants desservis**, la performance du dispositif est estimée à **6,42 kg/habitant/an**.

Le dispositif repose principalement sur des équipements déjà disponibles au sein de la collectivité, permettant de limiter les coûts d'acquisition. **Des bio-seaux sont également mis à disposition gracieusement pour les usagers** qui utilisent les abri-bacs.

Enfin, le déploiement du dispositif est accompagné d'**actions de sensibilisation et de communication de proximité**, notamment par la distribution de documents et lors de manifestations.



4 Plan de prévention

JETONS MOINS
et trions mieux

Ardenne Métropole mène une politique volontariste de prévention et de réduction de la production des déchets ménagers.

Cette dimension de la politique communautaire des déchets qui relève de l'addition de mesures ponctuelles doit connaître un plus fort développement pour atteindre des objectifs environnementaux, économiques et sociaux et obtenir des résultats tangibles pour les usagers contribuables dans les domaines suivants :

- Redonner du pouvoir d'achat aux ménages notamment par la baisse de la fiscalité déchets et par un accompagnement dans les changements des modes de consommation.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la baisse de la production des déchets.
- Créer des emplois par la mise en œuvre de nouvelles activités.

Pour cela, Ardenne Métropole a élaboré et mis en place un programme de prévention intitulé **« Jetons moins, trions ce qu'il reste »** comportant les actions suivantes :

- Détournement du flux des fermentescibles
- Détournement du flux des prospectus (Stop Pub)
- Sensibilisation au tri en habitat dense



Ce plan de prévention est déployé progressivement depuis le début de l'année 2019.



L'année 2025 a vu la mise en place des actions suivantes :

- **Les composteurs individuels**
 391 composteurs individuels ont été distribués en 2025.

- **Les Abribacs biodéchets**
 70 Abribacs biodéchets supplémentaires répartis sur Charleville-Mézières, Sedan, Villers Semeuse, Vrigne-aux-Bois et Vivier-au-Court.

- **Suivi des collectes OM**
 En 2025, Ardenne Métropole a renforcé ses actions de sensibilisation auprès des habitants. Les **six animateurs de la prévention** sont intervenus dans 13 communes, à travers des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, des animations en milieu scolaire et des actions destinées au grand public.

Les interventions ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- le tri des déchets ;
- le tri et la valorisation du verre ;
- le compostage collectif ;
- le compostage individuel.

Le **Trimobil**, véhicule dédié à la communication et à la sensibilisation, a accompagné les équipes lors de leurs interventions dans les communes, permettant d'aller à la rencontre des habitants et de renforcer la visibilité des messages de prévention.

Ardenne Métropole a également participé à plusieurs **événements locaux**, notamment le **Cabaret Vert** et la **Foire de Sedan**. Ces rendez-vous ont constitué des temps privilégiés pour sensibiliser un large public aux enjeux du tri, du verre et de la gestion des biodéchets, notamment par le développement du compostage individuel et collectif.





5 Moyens du service et indicateurs techniques

1 - Locaux

L'unité « Collecte des déchets » et « Points d'apports volontaires », ainsi qu'une partie des unités « Prévention » et « Régie des bacs » sont situées dans les locaux administratifs et techniques au 5 et 7 avenue François Sommer sur la Zone Industrielle de Glaire. Ces locaux accueillent essentiellement les agents de collecte en porte à porte en régie.

Les autres parties des unités « Prévention » et « Régie des bacs » sont situées au siège d'Ardenne Métropole, 49 avenue Léon Bourgeois à Charleville-Mézières. Cette unité a été transférée à Suez au 12 avenue de l'Industrie 08000 Charleville-Mézières au 1er janvier 2026.

2 - Bacs de collecte

Au 31 décembre 2025, le parc de bacs de collecte d'Ardenne Métropole est composé de :

- **52 492 bacs** destinés à la collecte des Ordures Ménagères (OM),
- **38 970 bacs** destinés à la Collecte Sélective (CS),
- **2 871 bacs** dédiés aux Ordures Ménagères et à la Collecte Sélective, dans le cadre de la **redevance spéciale**,
- **5 700 bacs** destinés à la collecte des déchets verts.

La mise à disposition et l'installation des bacs auprès des usagers sont assurées par les **agents de la régie des bacs**.

Afin de garantir l'adéquation du parc aux besoins des usagers, la régie intervient quotidiennement pour assurer les **livraisons, échanges et remplacements de bacs**. Ces interventions sont notamment liées aux évolutions de la composition des foyers (emménagements, déménagements, augmentation ou diminution du nombre de personnes) ainsi qu'aux dégradations ou à l'usure des équipements.





3 - Véhicules destinés aux services

- Secteur de la Régie des déchets :

Type de véhicule	P.T.A.C	Nombre
Benne Ordures Ménagères	19 tonnes	5
Benne Ordures Ménagères	26 tonnes	7
Multilève « Ampliroll »	19 tonnes	1
Multilève « Ampliroll »	26 tonnes	4
Remorque porte-bennes « Louault »	-	1
Mini-B.O.M « Maxity »	3,5 tonnes	2
Véhicule utilitaire « Combo »	-	2
Véhicule utilitaire « Fiat »	-	1
Véhicule utilitaire « Kangoo »	-	2
Véhicule utilitaire « Movano »	-	1
Véhicule utilitaire Iveco	-	1
Véhicule de communication « Trimobile »	-	1
Véhicule « Zoé » électrique	-	2
Véhicule utilitaire « Berlingo » électrique		1
Véhicule de service « Meriva »	-	1



EN BREF / BUDGET DÉCHETS 2025



Le service déchets est à l'équilibre



RECETTES

Fonctionnement ≈ 19,9 M€

14,2 M€
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) figurant sur l'avis de taxe foncière représente **75 %** des recettes de fonctionnement

3 M€
Produits de services
(facturation des déchèteries aux professionnels, vente de matériaux recyclés...)

2,1 M€
Dotations et participations
soutiens à la tonne triée
(Citeo : tri et verre, rétrocession Valodéa : éco-mobiliers, équipements électriques et électroniques, articles sport et loisirs)

< 50 000 €
Produits divers
mandats annulés, pénalités, indemnités diverses...

DÉPENSES

Fonctionnement ≈ 19,2 M€

13,9 M€
≈ 77 % - Charges à caractère général (contrats de collecte, de traitement des déchets et l'exploitation des déchèteries)

3,3 M€
Charges de personnel

0,96 M€
Gestion courante
+ montants marginaux
(charges financières et exceptionnelles)

0,94 M€
Dépenses d'ordre
(amortissements : répartition comptable du coût des équipements sur leur durée d'utilisation)

... et l'investissement ? ≈ 1,2 M€ dépensés

Les dépenses portent surtout sur :

- des équipements (0,5 M€)
- des travaux/études en cours (0,4 M€)
- le remboursement d'emprunts (0,15 M€)

et sont financées sans nouvel emprunt, par les réserves et dotations disponibles.



Porté à près de 75 % par la TEOM, le budget déchets dégage une épargne ≈ 0,74 M€ qui permet de financer des investissements.





ANNEXE

LES AUTRES PRESTATAIRES

Reprise et valorisation des matériaux

Ardenne Métropole s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés spécialisés pour assurer la reprise, le traitement et la valorisation des différents matériaux collectés.

Filière	Partenaire(s)
Verre	MINERIS
Ferrailles & batteries	RAYNAUD – ESKA DERICHEBOURG
Emballages ménagers	VALODEA – ADELPHE (verre)
Bois ménager	ARCAVI – UNILIN
Huiles minérales, piles & DMS	ARF – COREPILE
Huiles alimentaires	ARENAM
Pneumatiques	ALIAPUR – GURDEBEKE
Ampoules & tubes néon	ECOSYSTEM
Cartons des professionnels	A.A.P.H
D3E	ECOLOGIC
Radiographies	LIONS CLUB SEDAN CHARLEVILLE
Mobilier	VALOBAT
Gravats	SEL-COM – URANO

Plusieurs filières bénéficient de contrats départementaux, notamment avec VALODEA, ECOLOGIC et VALOBAT.



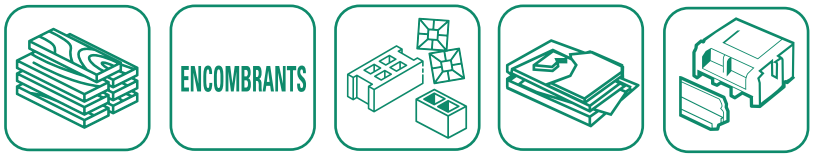
DÉCHÈTERIE

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries d'Ardenne Métropole permettent aux usagers
de déposer une large diversité de déchets,
afin de favoriser leur tri, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Déchets issus des activités domestiques

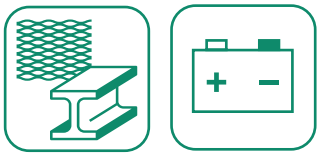
- Bois ménager
- Encombrants ménagers
- Gravats
- Plâtre
- Polystyrène



BOIS | DÉCHETS ENCOMBRANTS | GRAVATS INERTES | PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE | POLYSTYRÈNE

Métaux et produits spécifiques

- Ferrailles
- Batteries
- Pneumatiques
- Cartouches d'encre



MÉTAUX | BATTERIES AUTOMOBILES



PNEUMATIQUES | CARTOUCHES ENCRE

Déchets végétaux

Déchets verts,
tontes, branchages



VÉGÉTAUX

Déchets valorisables

- Verre
- Cartons
- Piles
- Huiles alimentaires
- Huiles minérales



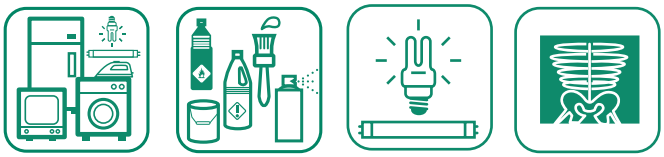
EMBALLAGES EN VERRE | CARTONS



PILES ET BATTERIES | HUILES ALIMENTAIRES | HUILES DE VIDANGE

Déchets électriques et produits dangereux

- D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- DMS (déchets ménagers spéciaux)
- Ampoules basse consommation et tubes néon
- Radiographies



DEEE | DMS | AMPOULES / NÉONS | RADIOGRAPHIE



Direction Zéro Déchet

@ prevention-dechets@ardenne-metropole.fr
0800 29 83 55 (appel non surtaxé)

Conception-impression : service communication-reprographie Ardenne Métropole / Ville de Charleville-Mézières - septembre 2026